



AVIS DE COURSE

32^{ème} SEMAINE NAUTIQUE INTERNATIONALE DE SCHOELCHER MARTINIQUE

Le Cercle Nautique de Schœlcher organise sous l'égide de la Ligue de Voile de la Martinique, du 10 au 13 Février 2024 la 32^{ème} Semaine Nautique Internationale de Schœlcher sur le plan d'eau de l'Anse-Madame à Schœlcher

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 Les règles de classes optimist France et de l'AFLI s'appliqueront
- 1.4 Les règlements fédéraux.
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte Français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir de jeudi 8 Février 2024 à 14h00

3. **COMMUNICATION RADIO** [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes:

Optimist (benjamins et minimes)-ILCA4-ILCA6-ILCA 7 - Windsurf (Bic Techno 293)-habitableSurprise-Windfoil-Catamaran-Wing

- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Cercle Nautique de Schœlcher au plus tard le vendredi 9 Février 2024 à 18hoo. Les inscriptions et paiement sont possibles en ligne sur www.cnschoelcher.net à partir du 15 Janvier 2024.
- 4.3 a) Pour un concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - -la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - -la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant	Montant après le 2 Février 2024
Dériveur-catamaran- planche- windfoil-IQ Foil-Wing	120€ par personne	140€ par personne
Surprise	8o€ par personne	100€ par personne

5.2 Frais de location de coque

Le nombre de coque ou flotteurs disponible à la location étant limité les premiers inscrits seront les premiers servis.

- -location coque nue Optimist 100€
- -Location Laser coque seule 120€
- -location coque laser avec espar 250€
- -Location flotteur nu Bic 293:100€
- -Caution: 150€

6. PUBLICITE DE L'EPREUVE (DP)

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (<u>lien internet Réglementation</u>).

7. PROGRAMME

7.1 Horaires

Vendredi 9 Février	8hoo/ 12hoo 14hoo/ 18hoo	Inscriptions
Samedi 10 Février	14hoo	1 ^{er} signal d'avertissement – courses à suivre
Dimanche 11 Février	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement – courses à suivre
Lundi 12 Février	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement–courses à suivre/raid Pas de courses pour la série Surprise
Mardi 13 Février	10h00 18h30	1 ^{er} signal d'avertissement – courses à suivre Remise des prix

7.2 Nombre de courses

Classe	Nombre de courses	Courses /jour	Maximum par jour
Optimist-Bic 293	12	3	3
Other classes	12	3	4

7.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

8 LIEU

L'annexe « zone de course» indique la localisation des zones de course.

9 LES PARCOURS

Les schémas montrant les parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée seront précisés dans les IC.

10 SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes windsurf et catamaran de sport la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

- 11.1 Quatre courses devront être validées pour valider la compétition.
- (a) Quand 4 courses ou moins ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand 5 à 9 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 - (c) Quand 10 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

12 PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Les trois premiers de chaque classe seront récompensés ainsi que la première féminine.

Des prix spéciaux peuvent être remis ou tirés au sort à la discrétion du comité de course ou du comité d'organisation.

13 DROIT A L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le compétiteur ou son représentant légal, autorise tacitement l'autorité organisatrice, les sponsors de l'épreuve et les photographes ou cameramen à utiliser et diffuser, sans limitation de durée, les photos en mouvement ou statiques, en course ou à terre, les films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même pendant et après la période de la compétition intitulée «32° Semaine nautique Internationale de Schœlcher» à laquelle le coureur participe de son plein gré. Il permet une libre exploitation des dites images sans aucune indemnité compensatoire pour son droit à l'image.

14 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le Cercle Nautique de Schœlcher au :

Tel: 0596 612 083 fax: 0596 615 751

Email: cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr Web: www.cnschoelcher.net

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (Decisions on protests concerning class rules):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (Changes to prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris — email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf





FICHE D'INSCRIPTION VOILE LEGERE

SEMAINE NAUTIQUE DE SCHOELCHER du 10 au 13 Février

2024 CLUB ORGANISATEUR: CERCLE NAUTIQUE DE

SCHOELCHER

COORDONNEES	BARREUR	EQUIPIER
NOM		
PRENOM		
DATE de NAISSANCE		
ADRESSE		
TELEPHONE		
EMAIL		
N° de Licence		
N°de Voile		

Optimist Benjamin	Sunfish			
Optimist Minime	Bic 293			
ILCA 4	Interserie Catamaran			
ILCA 6	I Q Foil		Rating	
ILCA 7	Windfoil		-	

	BARREUR	EQUIPIER	
AUTORISATION PARENTALE (Pour les mineurs)	J'autorise mon fils, ma fille, à participer à l'épreuve indiquée ci-dessus et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.	J'autorise mon fils, ma fille, à participer à l'épreuve indiquée ci-dessus et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.	
La signature doit être suivie de la mention père, mère ou tuteur	Signature précédée de la mention, « lu et approuvé » Nom et Prénom	Signature précédée de la mention, « lu et approuvé » Nom et Prénom	
	DateSignature	Date Signature	

Cette déclaration doit être signée

Je m'engage à respecter les RCV, les Instructions de Course et les Règles de Classe. Je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de décès ou de blessure, ou en cas de dommages à tout bateau ou équipement. Je détiens et présenterai un certificat de conformité valide. Je m'engage, ainsi que mes équipiers, à détenir une licence de la FFV en cours de validité. Mes équipiers sont informés de ces dispositions.

Signature	précédée	de l	la	mention	«	lu	et	approuvé	»
-----------	----------	------	----	---------	----------	----	----	----------	----------

	Signature	





FICHE D'INSCRIPTION

SURPRISE

SEMAINE NAUTIQUE DE SCHOELCHER du 10 au 13 Février 2024

CLUB ORGANISATEUR: CERCLE NAUTIQUE DE SCHOELCHER

COORDONNEES	SKIPPER
NOM	
PRENOM	
DATE de NAISSANCE	
ADRESSE	
TELEPHONE	
EMAIL	
N° de Licence	
NOM du VOILIER	
N° de Voile	
CLUB	

EQUIPIERS - NOMS et PRENOMS	N° de LICENCE

CETTE DECLARATION DOIT ETRE SIGNEE

Je m'engage à respecter les RCV, les Instructions de Course et les Règles de Classe. Je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de décès ou de blessure, ou en cas de dommages à tout bateau ou équipement. Je détiens et présenterai un certificat de conformité valide. Je m'engage, ainsi que mes équipiers, à détenir une licence de la FFV en cours de validité. Mes équipiers sont informés de ces dispositions.

<u> </u>	, , , , ,	1	,
∖ıan ətiira	nracadaa da	la mantion "	lu at annrouwa w
Jiuliatule	DIECEUEE UE	ia iliciluoli «	lu et approuvé »

Date :

ANNEXE « ZONES DE COURSE » APPENDIX "RACING AREAS"

